



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1777

Voeu présenté par les groupes les Ecologistes, les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun relatif à "Monsieur Wauquiez, agissez en responsabilité pour les acteurs culturels lyonnais !"

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. ZINCK Rémi

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1777 - VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES LES ECOLOGISTES, LES SOCIALISTES, LA GAUCHE SOCIALE ET ECOLOGIQUE ET LYON EN COMMUN RELATIF A "MONSIEUR WAUQUIEZ, AGISSEZ EN RESPONSABILITE POUR LES ACTEURS CULTURELS LYONNAIS !" (SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil municipal :

« Le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local qui ne relève pas des compétences de la Ville de Lyon.

Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Ville de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées cinq jours francs au moins avant la séance du conseil municipal en vue de laquelle il est transmis.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le maire ou son représentant en conférence des présidents. »

Considérant que les groupes les Ecologistes, les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun ont déposé à la Direction des assemblées le 13 mai 2022, le projet de vœu ci-après annexé et relatif à « Monsieur Wauquiez, agissez en responsabilité pour les acteurs culturels lyonnais ! ».

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

DELIBERE

- 1- Le vœu présenté par les groupes les Ecologistes, les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun relatif à « Monsieur Wauquiez, agissez en responsabilité pour les acteurs culturels lyonnais ! », est adopté.

- 2- M. le Maire est chargé de porter ce vœu à la connaissance des autorités compétentes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Vœu : « Monsieur Wauquiez, agissez en responsabilité pour les acteurs culturels lyonnais ! »

Le 22 avril au matin, par voie de presse, les élus municipaux ont appris, en même temps que les établissements culturels concernés, un désengagement financier brutal et sans précédent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette seule et unique communication des élus auralpins à ce jour a précédé l'envoi de courriers administratifs, au fil de l'eau, à l'attention des principales structures culturelles de notre territoire. Ils annoncent de manière lacunaire des baisses historiques, mettant en péril les activités et emplois culturels, déjà fragilisés par la crise sanitaire. Ainsi, la Villa Gillet perd un tiers de ses ressources, l'ONL et les Biennales voient leur subvention régionale diminuer de moitié ! L'Institut Lumière (-15 %), le théâtre du Point du Jour (-10 %) ou encore l'Opéra de Lyon (-40 % et suppression du dispositif des lycéens à l'Opéra) sont également sacrifiés, sans justification au-delà d'un « rééquilibrage territorial » non-détaillé. Enfin, plusieurs structures de création, de formation ou encore de diffusion attendent encore une réponse sur le financement de votre collectivité pour l'année 2022.

Nous condamnons cette décision des élus de la majorité régionale, tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le soutien aux artistes et établissements culturels est un devoir républicain face à la montée des obscurantismes. La puissance d'éveil et d'émancipation des politiques culturelles est nécessaire pour lutter contre la diffusion d'idéologies haineuses, enfermantes et nauséabondes. La culture permet également la compréhension mutuelle et l'affermissement du lien social, mais aussi la création d'imaginaires féconds pour résoudre les nombreuses crises auxquelles nous sommes confrontés.

Surtout, les motivations exprimées par la Région éclairent sa méconnaissance totale de l'écosystème culturel et certaines de ses institutions.

Les victimes de cette baisse irriguent l'ensemble du territoire auralpin, et participent à la structuration des filières du livre pour la Villa Gillet, qui héberge en son sein l'ARALL, bras armé de la Région en la matière ; ou encore du spectacle vivant.

Ces structures offrent également un précieux travail de médiation auprès des lycéens du territoire, et sont pleinement engagées dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle qui réunissent collectivités territoriales et Education Nationale. Le retrait de la Région, compétente en matière de lycées, apparaît d'autant plus contradictoire et incompréhensible.

Vous annoncez un budget de 62 millions d'euros, qui rassemble crédits de fonctionnement et d'investissement. Cela représente 7,75 € par habitant, là où la Ville de Lyon consacre, chaque année, 214€ par habitant (pour le budget de fonctionnement seulement), soit 18 % de son budget municipal.

Si la Région souhaite, comme les lois de décentralisation le lui permettent, faire bénéficier l'ensemble de ses habitantes et habitants d'une politique culturelle de qualité, articulée avec l'Etat et les autres collectivités territoriales, au service de l'égalité des territoires ... cela est possible sans punir arbitrairement des institutions remarquables, qui allient proximité et excellence, les artistes, qui contribuent à la vitalité de notre territoire, et les habitantes et habitants.

Mesdames et Messieurs les élu-es régionaux de la majorité, nous vous prions, en responsabilité, de revoir l'ambition de votre collectivité en matière de politique culturelle, et de soutien à l'ensemble des acteurs dans leur diversité pour un meilleur accès à la culture.